

DOCUMENT 3A

à compléter si l'évènement **ne requiert pas de Notice de Sécurité** -> consulter le tableau « typologie des évènements » en dernière page

Réception de la déclaration par :

- BVE Bordeaux (carreire - victoire)
- BVE Pessac
- BVE Talence

DÉCLARATION D'ÉVÈNEMENT PAR UNE ASSOCIATION ETUDIANTE

1^{ère} partie : à compléter par l'association étudiante

Nature, Intitulé et description de la manifestation :

- Date(s) :
- Heure de début :
- Heure de fin :
- ou récurrence :

Localisation exacte (campus, bâtiment, étage, salle)

Nom de l'association :

L'organisateur (Nom – Prénom) :

tél. portable :

→ **certifie** que la manifestation organisée n'est pas une assemblée générale publique et qu'elle correspond aux critères suivants :

- manifestation de moins de 200 personnes
- manifestation sans vente et/ou distribution d'alcool
- manifestation sans installations ou équipements autres que :* tables * chaises
(* préciser le nombre)* grilles / panneaux d'affichage

→ **certifie** avoir transmis au BVE :

- une copie de l'attestation d'assurance en cours de validité et couvrant la manifestation
- les conditions d'occupation temporaire du domaine public

Sans l'autorisation

du président ou de son délégataire, la manifestation ne peut pas avoir lieu.

Contacts BVE :

CAMPUS BORDEAUX : 05 57 57 17 79 secbve.bordeaux@u-bordeaux.fr

CAMPUS PESSAC : 05 56 84 62 90 bve.pessac@u-bordeaux.fr

CAMPUS TALENCE : 05 40 00 60 38 bve.talence@u-bordeaux.fr

2^{ème} partie : instruction par le BVE

Instruction de la demande et avis du responsable du BVE

- L'évènement requiert l'autorisation : du **Directeur Général des Services** du **VP étudiant**
- Le responsable du BVE, Madame / Monsieur _____, déclare être :
 - favorable** à l'organisation de l'évènement cité ci-dessus et être en possession de :
 - l'attestation d'assurance en cours de validité et couvrant l'évènement prévu (*transmise par l'association*)
 - les conditions d'occupation temporaire du domaine public (*signée par le représentant de l'association*)

- défavorable (1)** à l'organisation de l'évènement cité ci-dessus :

(1) → en cas d'avis défavorable, seul le **Directeur Général des Services** peut autoriser l'organisation de l'évènement : son arbitrage peut être sollicité à la demande du VPE (formulée ci-dessous)

Fait à _____ le : ___ / ___ / ___ signature :

Réponse du Vice-Président Étudiant * (2)

(* ou du VPE conseil vie de campus)

(2) en cas d'avis défavorable du BVE

Le Vice-Président Etudiant, Madame / Monsieur _____ :

- approuve l'avis défavorable** du BVE pour l'organisation de l'évènement pré-cité,
- demande l'arbitrage du DGS** pour autoriser l'organisation de l'évènement pré-cité.

Fait à _____ le : ___ / ___ / ___ Pour le Président de l'université de Bordeaux,
Et par délégation, signature :

Contacts BVE :

CAMPUS BORDEAUX : 05 57 57 17 79 secbve.bordeaux@u-bordeaux.fr
CAMPUS PESSAC : 05 56 84 62 90 bve.pessac@u-bordeaux.fr
CAMPUS TALENCE : 05 40 00 60 38 bve.talence@u-bordeaux.fr

**Réponse du Vice-Président Étudiant * ou du Directeur Général des Services
à l'association étudiante**

(ou du VPE conseil vie de campus)*

Le Directeur Général des Services

ou

Le Vice-Président Etudiant, Madame / Monsieur _____ déclare :

autoriser l'organisation de l'évènement cité ci-dessus

refuser l'organisation de l'évènement cité ci-dessus.

Fait à _____ le : __/__/__

Pour le Président de l'université de Bordeaux,

Et par délégation, **signature :**

*** décision à remettre à l'association étudiante par le BVE**

Contacts BVE :

CAMPUS BORDEAUX : 05 57 57 17 79 secbve.bordeaux@u-bordeaux.fr

CAMPUS PESSAC : 05 56 84 62 90 bve.pessac@u-bordeaux.fr

CAMPUS TALENCE : 05 40 00 60 38 bve.talence@u-bordeaux.fr